

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 43.50 Six mois... 26.50 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: " " " " 30 c. Faits divers: " " " " 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

COURSE DE PA... (Service gouvernemental)

Table with 2 columns: Date (17 Janvier, 18 Janvier) and Values (e.g., 73 10, 103 25, 109 20)

18 JANVIER

Table with 2 columns: Actions (Banque de France, Société générale, etc.) and Values (e.g., 3185 00, 467 00)

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 18 janvier. Change sur Londres, 4.81 0/0; change sur Paris, 5.18 3/4. Café good fair, (la livre) 17 1/8

Ils sont bien vengés, dit l'Univers, ceux qui flagellèrent si vertement ce soldat sans peur. Il n'a plus ses divisions, ses brigades, ses régiments: on l'a placé près d'un tapis vert avec des ingénieurs et des juristes.

Abandonné, desservi, outragé, il se tait. Y a-t-il au fond de son cœur quelque amertume? Non; il est de la race des vaillants, qui restent impassibles dans la mauvaise fortune.

tombe. Ce n'est guère, alors, la peine de poursuivre personne. Est-il besoin de signaler à votre attention cette histoire d'un journal du matin où M. le duc Pasquier joue un rôle, si éblouissant? Est-ce vrai? Je l'ignore, mais elle n'en serait que plus jolie si elle était inventée, ce qu'au surplus, je souhaite pour le principal héros.

« Les cotes anglaises font preuve de plus de fermeté qu'il ne s'en est déduit par notre marché. C'est qu'en dehors des appréhensions au sujet des résolutions que prendront l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne dans la question d'Orient, on fait aujourd'hui quelque bruit du discours du trône en Angleterre. »

LETRES DE PARIS

Paris, 17 janvier. J'avais toujours pensé que le fameux libéralisme de M. de Marcère nous servirait plus d'une surprise. Voici les surprises qui arrivent. Ce merveilleux ministre avait eu soin de rappeler à ses préfets qu'ils avaient main les moyens de faire marcher et même de biser les maires qui ne les servaient pas assez...

SÉNAT

Séance du jeudi 17 janvier 1878. PRÉSIDENCE DE M. DUCLEUX, VICE-PRÉSIDENT. La séance est ouverte à 3 h. 05. Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. LARAVE-LAPLAGNE, l'un des secrétaires, est adopté.

« La Porte, alors, a résolu d'adresser un appel séparé à mon gouvernement et j'ai aussitôt consenti à m'informer auprès de l'Empereur de Russie si Sa Majesté Impériale accueillerait des ouvertures en vue de la paix. »

« L'Empereur, dans sa réponse, a exprimé son plus sincère désir de voir conclure la paix, et a fait connaître en même temps son opinion sur la procédure à suivre pour atteindre ce but. Des négociations ont eu lieu à ce sujet entre le gouvernement de Russie et la Turquie par un médiateur; et j'ai la sérieuse confiance que ces négociations peuvent amener finalement une solution pacifique des questions en litige et la fin de la guerre. »

« Les documents relatifs à cette affaire seront placés sans retard sous vos yeux. Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être amicales. Je suis heureux que la terrible famine qui a ravagé l'Inde méridionale soit près de toucher à son terme. Des efforts vaillants et efficaces ont été faits par mon gouvernement local en vue de soulager les souffrances de la population. »

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

L'Autriche a déclaré à la Porte qu'il n'est pas dans ses intentions de laisser conclure la paix sans sa participation, comme signataire du traité de Paris. L'Angleterre a fait la même déclaration. Le résultat des démarches faites par ces deux Cabinets est la Porte qu'elle se soit les circonstances ne prendra aucune décision finale en ce qui concerne les conditions de paix avant que ces conditions n'aient été soumises aux grandes puissances. Le prince de Bismarck est opposé à une nouvelle conférence européenne.

SERVICE FUNÈBRE

LE ROI VICTOR-EMMANUEL II. On nous écrit de Paris, 17 janvier: Aujourd'hui, a été célébré, à la Madeleine, le service solennel organisé par la colonie italienne pour le repos de l'âme du roi Victor-Emmanuel.

La cérémonie a commencé à midi précis. L'église était entièrement tendue de draperies noires. Des faisceaux de drapeaux français et italiens alternant sur les draperies avec les enseignes de la maison de Savoie et des couronnes royales entourées de couronnes de laurier. La Chaire était recouverte d'un voile de deuil.

« La messe fut célébrée en grande pompe: tout le clergé de la Madeleine assistait les frères officiants. Durant le service, la musique de la garde républicaine faisait entendre alternativement avec l'orchestre des Italiens. Les morceaux funèbres, les artistes italiens, notamment, Dello-Sadie et Pandolfini, et la maîtrise avaient assuré la partie vocale de la messe en musique. »

LE COMITÉ

N. DE CAMONDO, EM. CAVATIGNON, FORTINA, VIO-BONATO, CAPONI, LANZAROTTI. Paris, 17 janvier, soir. FUNÉRAILLES À ROME. Rome, 16 janvier. Il est donné lecture d'une lettre du ministre des affaires étrangères annonçant que la Chambre des députés de Hongrie a envoyé à la Chambre italienne une adresse de condoléance à l'occasion de la mort du Roi.

Le vice-président se fait l'interprète des vœux de la Chambre. Il envoie ses plus vifs remerciements à la représentation nationale de la forte Hongrie. M. Depréts annonce la mort de Victor-Emmanuel, l'avènement de Humbert et la confirmation des ministres dans leur charge.

« Les amis du docteur T... se sont inquiétés de cet état de choses et ont aviné aux moyens de le faire cesser. Comme le malade est de l'intimité de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, on s'entendit avec celui-ci, pour qu'il attirât chez lui, sous un prétexte quelconque, le docteur T..., et pour qu'il l'emménât en promenade jusqu'à l'établissement de santé dirigé par le docteur Blanche. »

« Quant à ce temps, la voiture marchait, et quand on descendit, M. d'Audiffret était encore dans un état d'exaspération qui lui injectait les yeux et qui donnait à ses gestes quelque chose d'étrange et d'excessif. »

QUANT À SES COMPAGNONS

« Quant à ses compagnons ne le voyant plus et croyant l'expédition terminée, ils avaient disparu de leur côté. Lorsque le docteur Blanche revint vers celui qu'il avait tenu seul dans la chambre, il se trouva en présence d'un homme exaspéré, qui lui demanda compte d'un prérel procédé. — Calmez-vous, mon ami, lui dit-il. — D'abord, je ne suis pas votre ami! Que signifie cette séquestration? — Voyons, pas de nerfs, cela ne vous vaut rien! — Savez-vous que j'ai suivi le duc d'Audiffret Pasquier! »

ROUBAIX, le 18 JANVIER

La France se meurt parce qu'elle n'a pas d'hommes. La haine des républicains vient d'en créer un. Après M. le général Trochu, son plan et ses discours, — après M. Gambetta et ses harangues, — après M. Thiers et les séductions de sa politique ondoyante, — après M. le duc de Broglie qui hors de la tribune, ne voit rien, ne sait rien, n'est capable de rien, — après M. le Maréchal de Mac-Mahon et les contradictions de ses messages, voici un homme qui se tait. On le loue et on l'attaque; on l'exalte et on le révoque: ses ennemis ont échafaudé contre lui tout ce que la calomnie et l'envie la plus basse peuvent imaginer.

« En quelques lignes, il adresse à ses compagnons d'armes des adieux émus, mais il n'a pas laissé tomber de sa plume un seul mot d'explication ni de plainte. Sur ce qui le touche et l'intéresse si vivement, il se tait. »

« Cet homme, c'est M. le général Ducrot. Quand il indiquait à nos troupes décimées de Sedan la voie par où il voulait ramener une armée à la France, quand de la pointe de son épée il montrait aux jeunes soldats de Champagne les murs du parc crénéel de Villiers-sur-Marne, sur lesquels il se précipitait avec eury, il entendait retentir à ses oreilles d'autres bruits, que toute la rage des hommes de la gauche, toutes les jalousies et tous les dégoûts des transfuges du Sénat ne sauraient imiter. Le bruit qui se fait autour de lui aujourd'hui, il ne l'entend pas. »

« Il parlait quand il fallait prévenir son pays des préparatifs d'une invasion imminente; il parlait, quand il voyait conduire l'armée de Châlons à un désastre certain. Depuis, il a de nouveau donné des avertissements qui n'ont pas été écoutés. Quand il paraissait, il se faisait dans les antichambres comme une sorte de bruissement: n'allait-il pas déranger quelque chose des intrigues égoïstes, des combinaisons étroites qui ont fait de la dictature du 16 mai le règne de l'absurde? Ou avait beau faire: ces bouddonnements n'étaient pas sa voix. Il faisait entendre de dures vérités, puis il se retirait. »

« La commission se fait tirer l'oreille. Elle demande des extensions. Les uns veulent que l'amnistie s'applique aux délits commis dans les réunions publiques. Les autres prétendent qu'elle bénéficie même à leurs amis atteints avant le 16 mai; s'entendra-t-on? Je m'en soucie peu. Amendé autant qu'il plaira aux gauches, le projet définitif ne sera guère plus mauvais que celui de M. Dufaure, qui est déplorable. »

« La préntion des faiseurs d'amnistie, dans l'espèce, est la chose la plus anti-juridique, la plus anti-politique, la plus injustifiable qui puisse se voir. Certes, la plupart des condamnés qu'il s'agit de restituer in integrum, ayant été frappés pour offenses au président, celui-ci peut, s'il le veut, remettre l'offense et la réparation par voie gracieuse. Mais l'amnistie va au-delà de ce but: elle vise à annuler toutes les décisions judiciaires d'une certaine catégorie par cela seul qu'un parti est arrivé au pouvoir. C'est, d'une part, accuser les magistrats d'avoir jugé pour des motifs politiques et non juridiques; c'est dire, ensuite, par ce précédent, qu'à chaque changement de ministère, on remettra ses fautes commises sous le ministère

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS

DISCOURS DE LA REINE Mylords et Messieurs, J'ai jugé à propos de vous convoquer avant l'époque habituelle de votre réunion, afin de vous faire connaître les efforts que j'ai faits pour mettre un terme à la guerre qui ravage en ce moment la partie orientale de l'Europe et l'Arménie, et d'obtenir l'avis et l'assistance de mon Parlement dans l'état actuel des affaires publiques. Vous savez qu'après m'être en vain efforcé d'empêcher cette guerre, j'ai déclaré que j'avais l'intention d'observer la neutralité dans ce différend que je regrettais, mais que je n'avais pu écarter, tant que les intérêts de mes États, précités par mon gouvernement, ne seraient exposés à aucun danger. J'ai fait savoir en même temps que je desirais sérieusement profiter de toute occasion qui pourrait se présenter pour essayer d'amener une solution pacifique des questions qui divisent les puissances belligérantes.

DISCOURS DE LA REINE

« Les succès obtenus par les armes russes en Europe et en Asie, ont convaincu la Porte de la nécessité d'essayer de mettre fin à des hostilités qui causent d'immenses souffrances à ses su-

DISCOURS DE LA REINE

« La demande de la Turquie est la conséquence naturelle des dernières défaites essuyées par cette puissance. Il est évident qu'après les grands sacrifices faits par notre brave armée, le Gouvernement doit mettre en sûreté le résultat du dévouement dont elle a fait preuve et ne pas conclure l'amistie avant que notre adversaire acharné ait donné toutes les garanties nécessaires, au point de vue militaire, et que l'on soit sûr que l'amistie ne nuira pas à nos succès. Tout le monde envisage ici la situation de cette manière. »

DISCOURS DE LA REINE

« La Porte a proposé à la Russie la cessation immédiate des hostilités pour cinq jours, pendant lesquels des arrangements pourraient être pris pour la conclusion d'un armistice et finalement d'un traité de paix. »

DISCOURS DE LA REINE

« On assure que l'ambassadeur d'Angleterre a demandé au Gouvernement ottoman l'autorisation de laisser entrer la flotte anglaise dans les Dardanelles avant l'occupation de Gallipoli par les Russes. »